

tenue sous la présidence de Madame ENCONTRE, assisté(e)
de Monsieur MEEKEL et Monsieur DIDIERLAURENT, Conseillers
En présence de Monsieur SANSON, Rapporteur public
Madame ARCE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301318	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	ANNULATION DE LA DECISION DU 5 OCTOBRE 2022 PRISE PAR L'OFII CONCERNANT L'APPLICATION DES CONTRIBUTIONS SPECIALE ET FORFAITAIRE D'UN MONTANT DE 7 520 EUROS (EMPLOI D'UN RESSORTISSANT ETRANGER NON AUTORISES A TRAVAILLER EN FRANCE), ENSEMBLE LA DECISION DE REJET DU RECOURS GRACIEUX DU 6 JANVIER 202	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LAM BTP	Maître FARAJ Amine (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	directeur
02)	DOSSIER N° 2301571	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	Annulation du titre de recette n° 23 du 15 février 2023 d'un montant de 12 898 euros émis au titre d'un trop perçu sur rémunération	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XXX	Monsieur XXX
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Maître LERAT Claire (Cour)
03)	DOSSIER N° 2302671	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision d'octroi partiel de l'aide MaPrimeRénov' (retrait de la part affectée au chauffe-eau solaire) accordée à M et Mme XXX	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XXX	Monsieur XXX
Défendeur	A . N . A . H .	directeur

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2306202	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 011 041 23 00015 du 28 août 2023 par lequel le maire de la commune de Bize Minervois a refusé un permis de construire à la société ENERARBO 66 en vue de l'installation de serres agricoles photovoltaïques pour la culture de cerisiers d'une surface de 9366 m2 sur un terrain sis Les Parantigues parcelle C338 et C 342, ensemble la décision de refus de la CDPENAF du 28 juillet 2022	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	EARL ENERARBO 66	SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER
Défendeur	COMMUNE DE BIZE MINERVOIS PREFECTURE DE L'AUDE	CABINET ACCORE AVOCATS
05)	DOSSIER N° 2306833	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 011 164 23 00019 du 29 septembre 2023 par lequel le maire de la commune de Ginestas a refusé un permis de construire à l'EARL ENERARBO 66 en vue de l'installation d'ombrières photovoltaïques sur cerisier en remplacement de fruitiers à l'abandon sur une parcelle de 5,7 ha sur un terrain sis lieu-dit "Les Parantigues" parcelles A83-A 631 et A 632, ensemble l'avis défavorable de la CDPENAF du 28/07/2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	EARL ENERARBO 66	SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER
Défendeur	COMMUNE DE GINESTAS PREFECTURE DE L'AUDE	MAIRE
06)	DOSSIER N° 2306808	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 011 353 23 00004 du 29 septembre 2023 par lequel le maire de la commune Saint-Marcel sur Aude a refusé un permis de construire à la société ENERARBO 66 en vue de la construction d'ombrières photovoltaïques d'une surface de 14627 m2 sur un terrain sis Site Sainte Foy parcelles BH4, BH8 et BH9, ensemble la décision de refus de la CDPENAF du 28 juillet 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	EARL ENERARBO 66	SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER
Défendeur	COMMUNE DE ST-MARCEL-SUR-AUDE PREFECTURE DE L'AUDE	AVOCATS VERBATEAM

10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2307175	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 066227 23 A0005 en date du 13 juin 2023 pris par la commune de Villeneuve de la Raho accordant à la société ATHANER INVESTISSEMENTS la construction de 2 bâtiments comprenant 10 logements semi collectifs et la construction de 10 garages individuels sur un terrain sis 217 Bis route de Bages cadastré AM436.

Nom des parties

Demandeur Madame XXX
Monsieur XXX

Défendeur COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO
SOCIÉTÉ ATHANER INVESTISSEMENTS

Représentants des parties

SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER
SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER
Maître MANYA Camille
Maître BONNET Frédéric (Cour)

Arrêté le 26/09/2025

La vice-présidente : S. Encontre